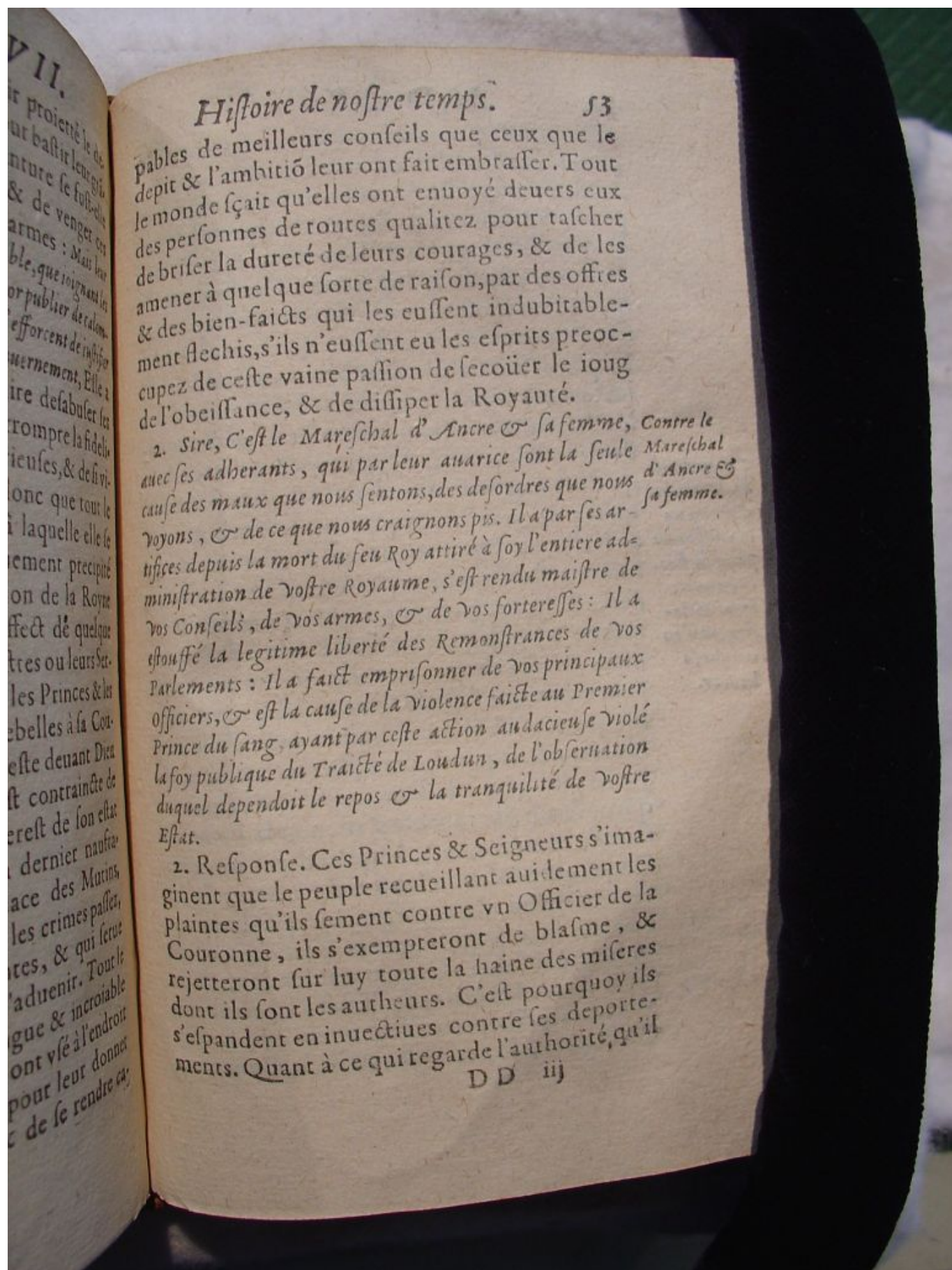


1617\_053.jpg



## Histoire de nostre temps.

53

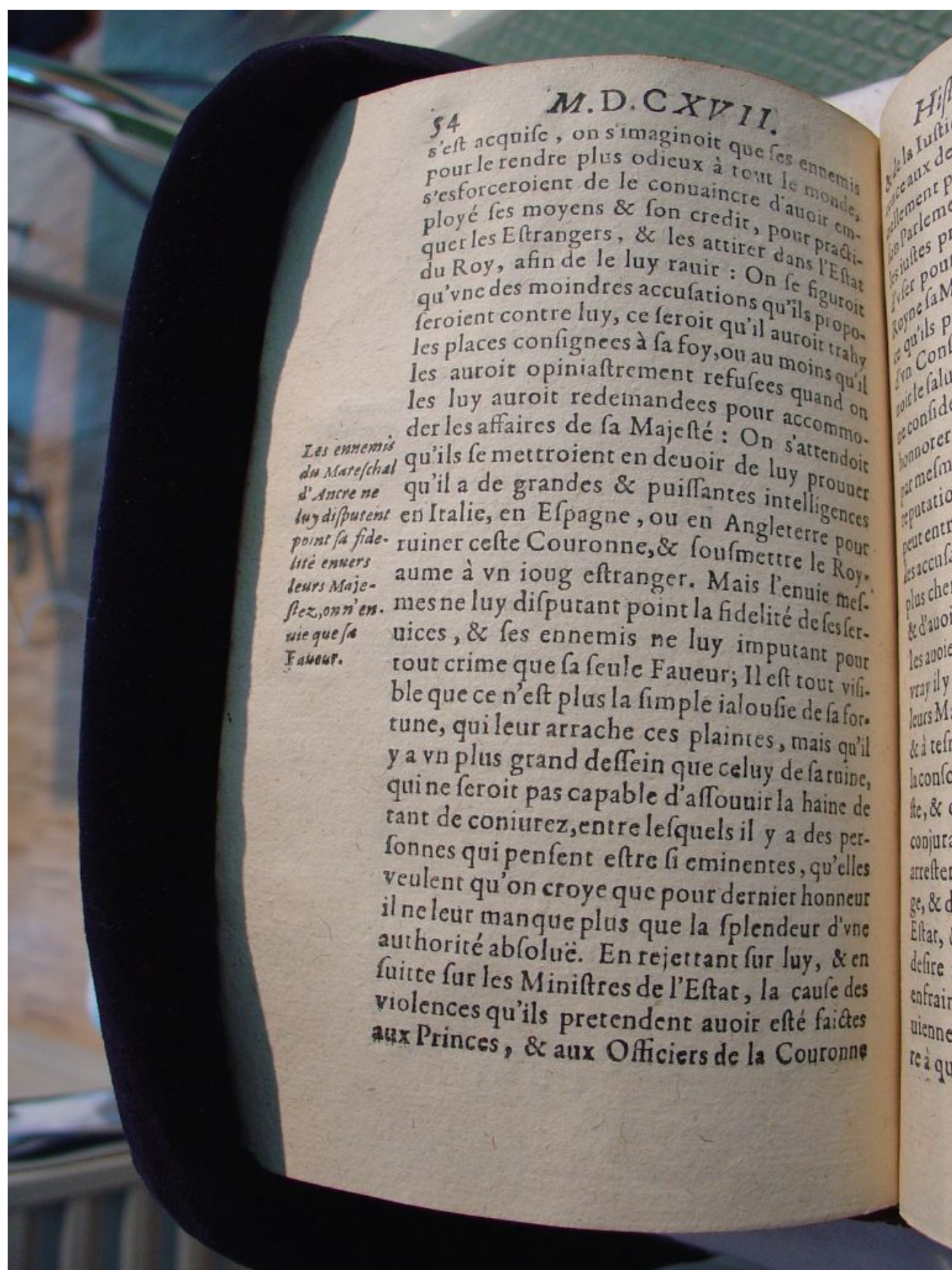
pables de meilleurs conseils que ceux que le  
depit & l'ambitiō leur ont fait embrasser. Tout  
le monde sçait qu'elles ont enuoyé deuers eux  
des personnes de routes qualitez pour tascier  
de briser la durté de leurs courages, & de les  
amener à quelque sorte de raison, par des offres  
& des bien-faicts qui les eussent indubitable-  
ment flechis, s'ils n'eussent eu les esprits preoc-  
cupez de ceste vaine passion de secoüer le ioug  
de l'obeissance, & de dissiper la Royauté.

2. Sire, C'est le *Mareschal d'Ancre & sa femme*, *Contre le*  
avec ses adherants, qui par leur auarice sont la seule *Mareschal*  
cause des maux que nous sentons, des desordres que nous *d'Ancre &*  
voyons, & de ce que nous craignons pis. Il a par ses ar- *sa femme.*  
tifices depuis la mort du feu Roy attiré à soy l'entiere ad-  
ministration de vostre Royaume, s'est rendu maistre de  
vos Conseils, de vos armes, & de vos fortereffes: Il a  
estouffé la legitime liberté des Remonstrances de vos  
Parlements: Il a faict emprisonner de vos principaux  
officiers, & est la cause de la violence faicte au Premier  
Prince du sang, ayant par ceste action audacieuse violé  
la foy publique du Traicté de Loudun, de l'observation  
duquel dependoit le repos & la tranquillité de vostre  
Estat.

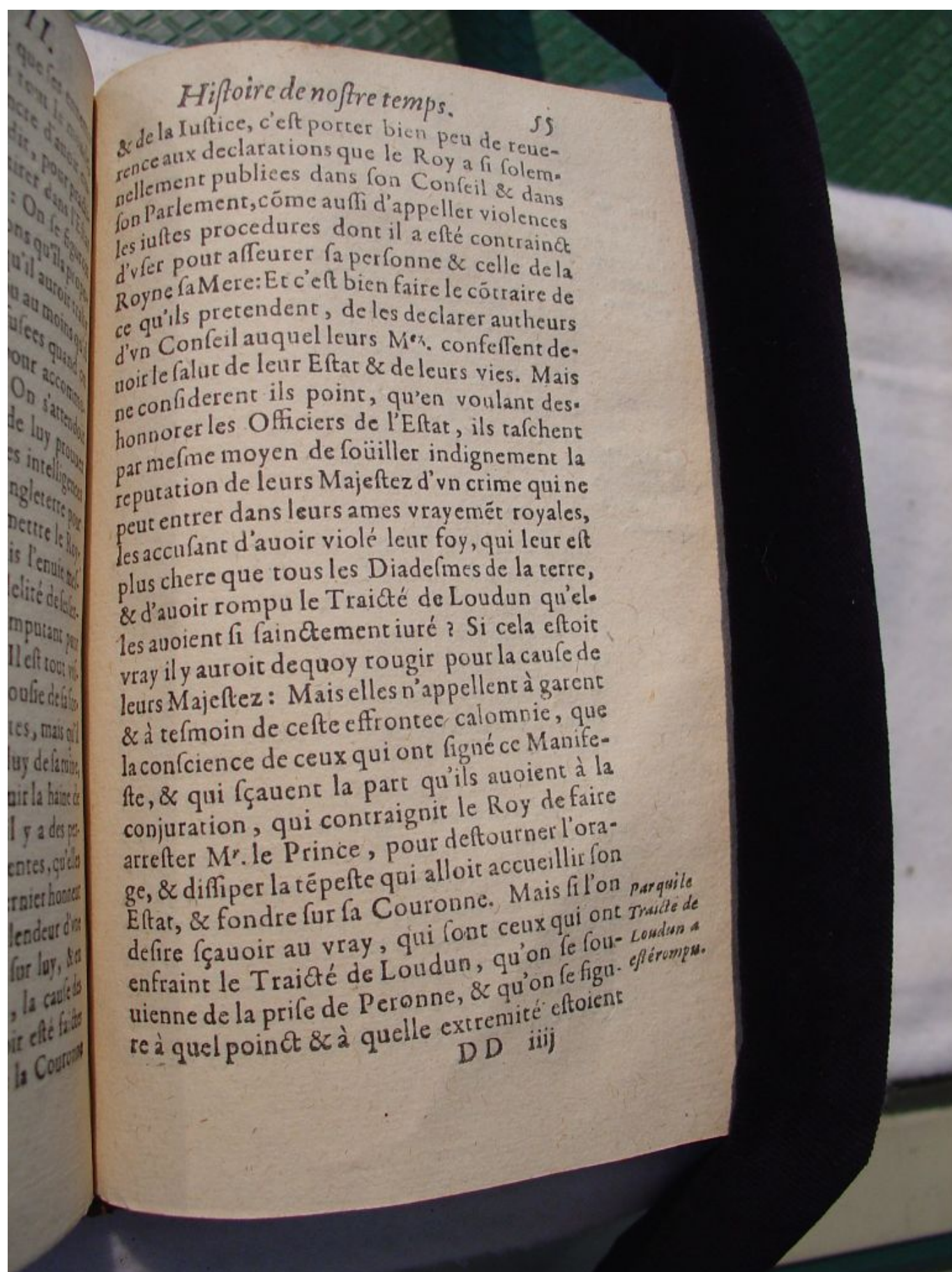
2. Responſe. Ces Princes & Seigneurs s'ima-  
ginent que le peuple recueillant auidelement les  
plaintes qu'ils sement contre vn Officier de la  
Couronne, ils s'exempteront de blasme, &  
rejetteront sur luy toute la haine des miseres  
dont ils sont les auteurs. C'est pourquoy ils  
s'espandent en inuectiues contre ses deporte-  
ments. Quant à ce qui regarde l'autorité, qu'il

DD iij

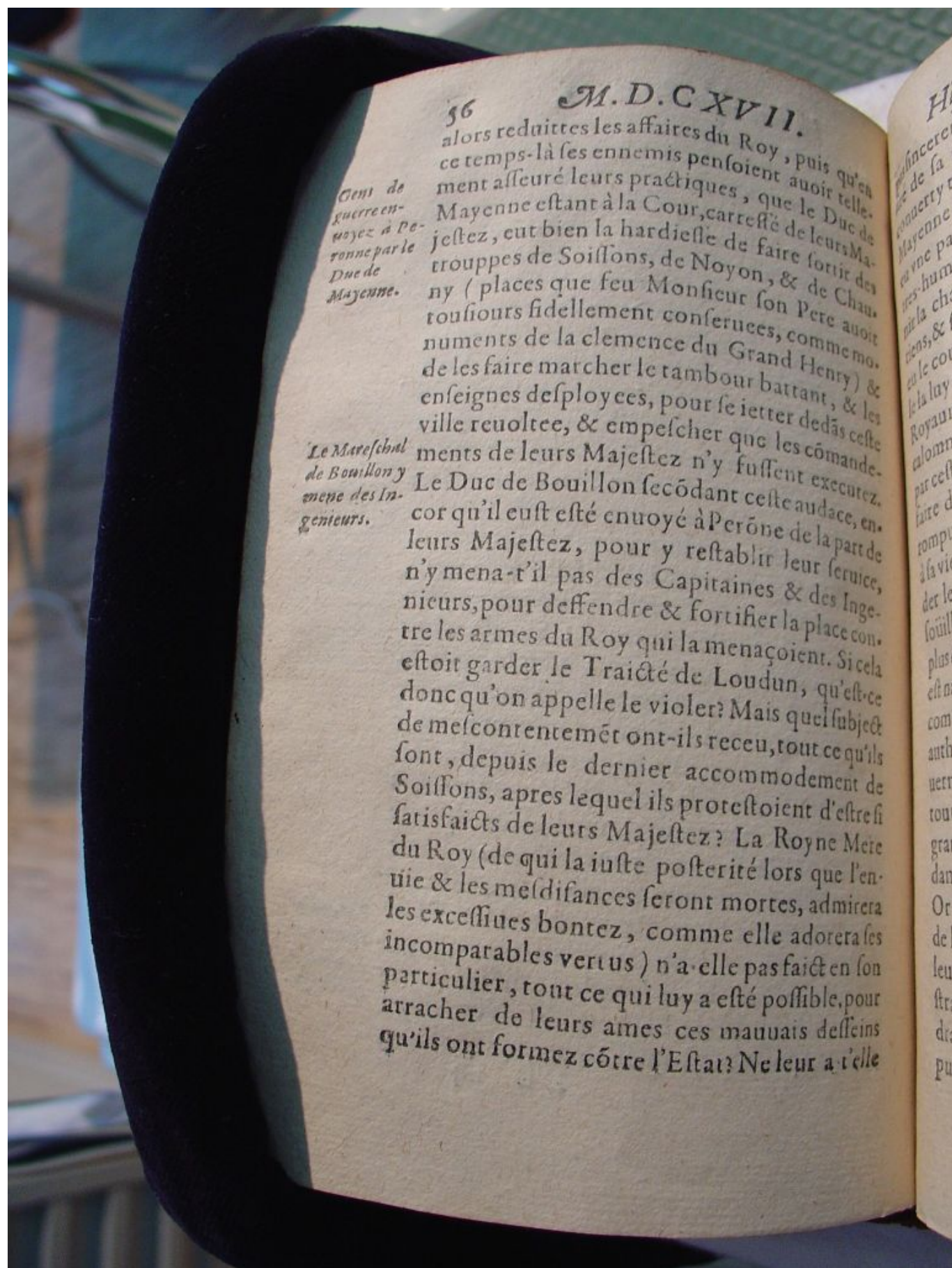
1617\_054.jpg



1617\_055.jpg



1617\_056.jpg



*Gent de  
guerre en-  
uoyez à Pe-  
ronne par le  
Duc de  
Mayenne.*

*Le Marechal  
de Bouillon y  
mene des In-  
genieurs.*

36 M. D. C X V I I.  
alors reduittes les affaires du Roy, puis qu'en  
ce temps-là ses ennemis pensoient auoir telle-  
ment asseuré leurs praétiqes, que le Duc de  
Mayenne estant à la Cour, carresté de leurs Ma-  
jestez, eut bien la hardiesse de faire sortir des  
troupes de Soissons, de Noyon, & de Chau-  
ny (places que feu Monsieur son Pere auoit  
tousiours fidellement conseruees, comme mo-  
numents de la clemence du Grand Henry) &  
de les faire marcher le tambour battant, & les  
enseignes desployees, pour se ietter dedās ceste  
ville reuoltee, & empescher que les cōmande-  
ments de leurs Majestez n'y fussent executez.  
Le Duc de Bouillon secōdant ceste audace, en-  
cor qu'il eust esté enuoyé à Perōne de la part de  
leurs Majestez, pour y reestabliir leur seruice,  
n'y mena-t'il pas des Capitaines & des Inge-  
nieurs, pour deffendre & fortifier la place con-  
tre les armes du Roy qui la menaçoient. Si cela  
estoit garder le Traicté de Loudun, qu'est-ce  
donc qu'on appelle le violer? Mais quel subject  
de mescontentemēt ont-ils receu, tout ce qu'ils  
sont, depuis le dernier accommodement de  
Soissons, apres lequel ils protestoient d'estre si  
satisfaiçts de leurs Majestez? La Royne Mere  
du Roy (de qui la iuste posterité lors que l'en-  
uie & les mesdisances seront mortes, admirera  
les excessiues bontez, comme elle adorera ses  
incomparables vertus) n'a-elle pas faiçt en son  
particulier, tout ce qui luy a esté possible, pour  
arracher de leurs ames ces mauuais desseins  
qu'ils ont formez cōtre l'Estat? Ne leur a-t'elle

1617\_057.jpg

*Histoire de nostre temps.*

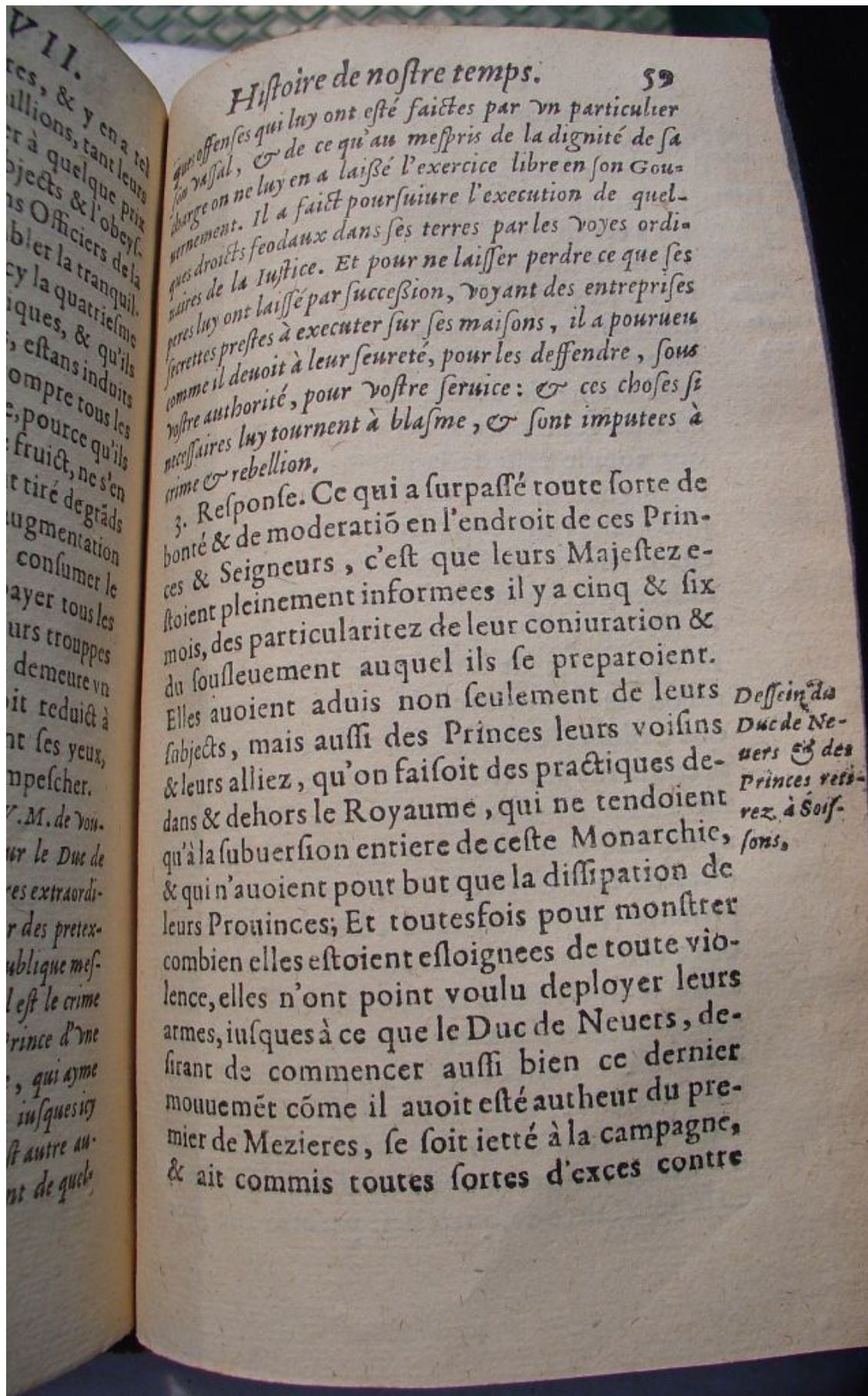
57

pas sincerement procuré tout ce qu'ils ont désiré de sa faueur? Et cependant n'ont-ils pas conuertty toutes ces fleurs en venin? Le Duc de Mayenne mesmes auquel sa Majesté a tousiours eu vne particuliere inclination, l'ayant fait tres-humblement supplier, de luy faire obtenir la charge de General de l'armee des Venitiens, & sa Majesté la luy ayant impetree, a bien eu le courage de souffrir qu'on ait escrit, qu'elle la luy auoit ptocuree pour le chasser hors du Royaume. Et depuis encor, en quel grossier & calomnieux artifice s'est-il laissé enuveloper par ceste detestable supposition qu'on luy a fait faire d'un soldat qu'on disoit auoir esté corrompu par les Officiers du Roy, pour attenter à sa vie? De quel front pourront iamais regarder les fleurs de Lys, ceux qui les ont voulu souiller d'une si visible iniustice? Car il n'y a plus de lieu pour les desguisements. Le Roy qui est naturellement ennemy de ces perfidies, ayant commandé à son Parlement d'interposer son autorité, pour auerir ce crime, il s'y est gouverné avec vne telle sincerité & diligence, que toute la collusion est venue en euidence, à la grande confusion de son autheur. Qui ne condamnera donc de si abominables inuentions? Or afin que le Ciel & la terre soient tesmoins de l'extreme ingratitude de ceux qui traittent leurs Majestez dans leurs Manifestes & Remonstrances avec si peu de respect, On se souuendra que le moins considerable d'entre-eux, depuis la mort du Grand Henry, a touché du

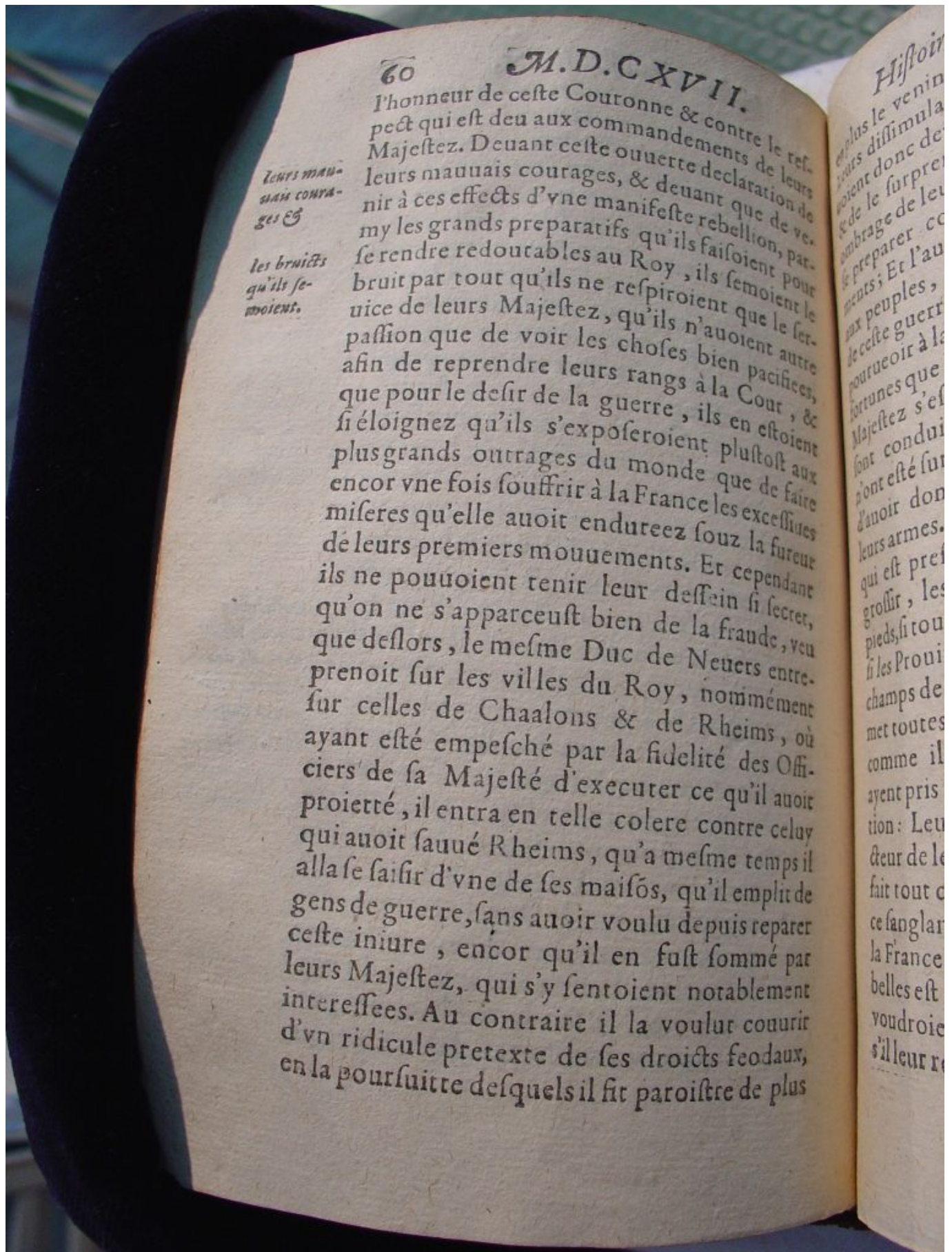
*Plaintes contre les deportements du Duc de Mayenne.*



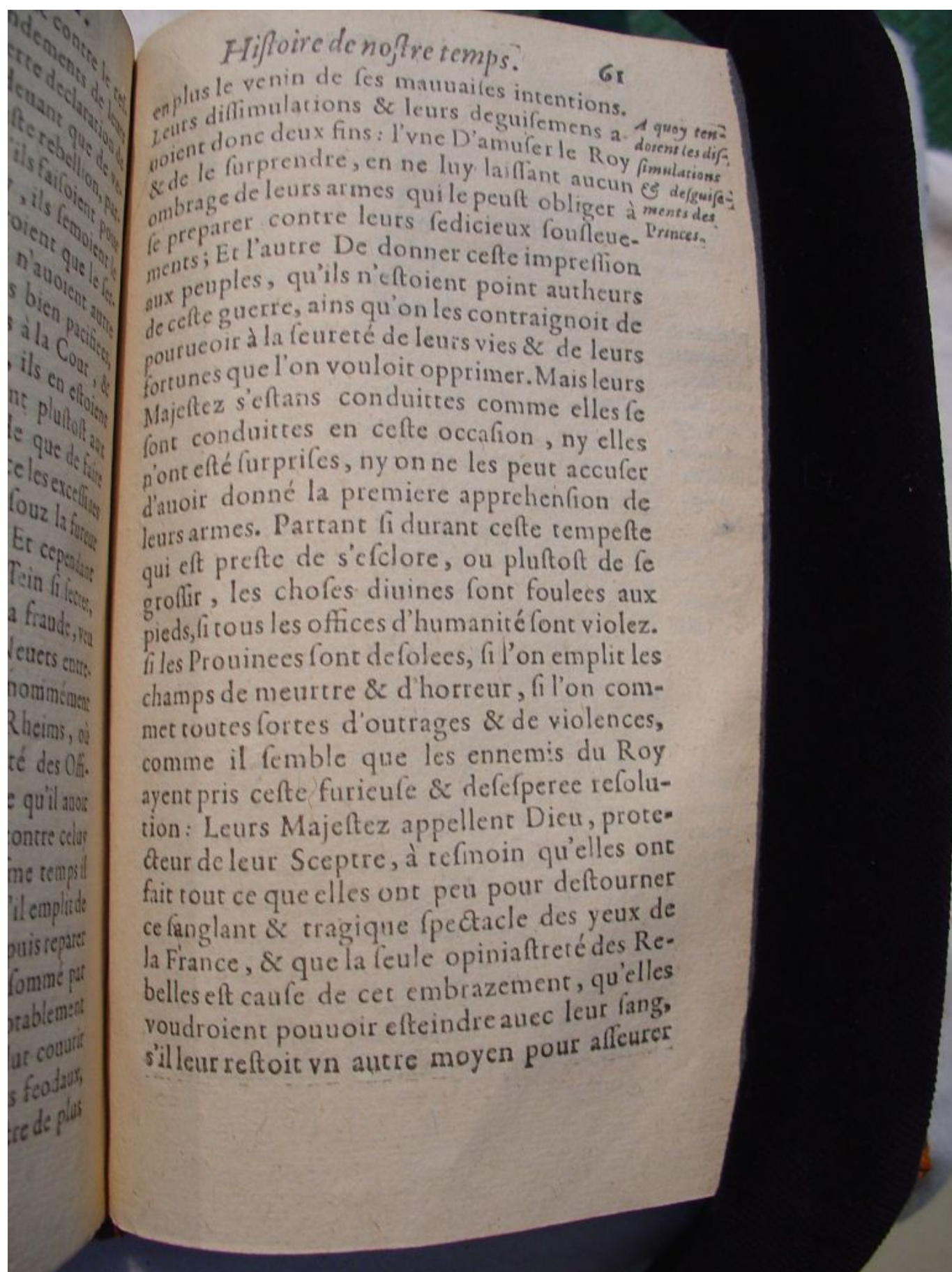
1617\_059.jpg



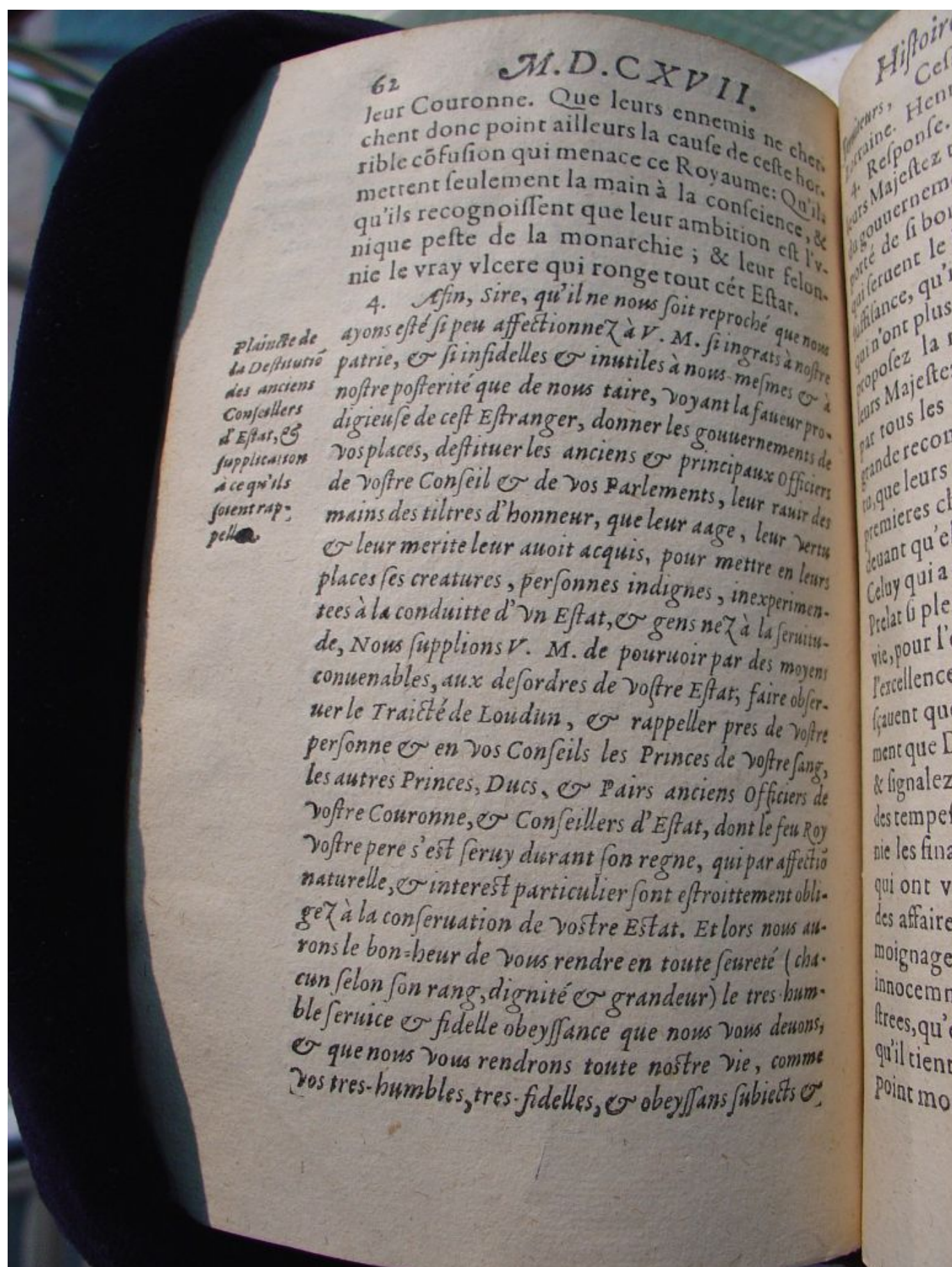
1617\_060.jpg



1617\_061.jpg



1617\_062.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**